

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 3 JUIN 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud et Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More, maire

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-06-323 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-06-324 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

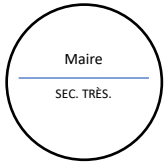
INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Le 29 mai dernier, Vincent More et Line Petitclerc ont participé à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) du Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire qui a un mandat de prévention de l'érosion côtière. C'est le Comité Zip fait les travaux de recharge sédimentaire et plantation de plantes protectrices avec le financement de Pêches et Océans Canada. Ils ont parlé aux membres présents du succès du projet pilote qui a été fait à l'anse du Portage. Ils continuent à nous aider dans notre réflexion sur la protection de notre rive contre l'érosion. Nous avons visité avec le directeur adjoint de l'organisme, Étienne Bachand, les secteurs de la municipalité qui ont besoin d'intervention; certains résidents nous ont fait part de leur inquiétude. Un projet devra être planifié à plus ou moins court terme.

Le 18 mai, il y a eu un événement de nettoyage des berges, des 2 côtes et une portion de la 132, avec la participation de plus de 26 bénévoles. Le constat est que la situation s'améliore pour les plages mais les abords de route demeurent jonchés de déchets. Il faut continuer un travail de sensibilisation.

Le 18 juin prochain à 19 h aura lieu l'Assemblée générale annuelle de formation du nouvel organisme Association patrimoniale du Chemin du Portage au Parc du Mont Citadelle. Plusieurs aventures et événements sont en préparation pour les prochaines années,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

notamment l'aventure du Chemin du Portage qui durera 7 jours et qui mettra à l'épreuve des candidats comme dans le temps des postiers qui parcouraient à pied ce chemin pour assurer le courrier. Nous invitons les citoyens à s'impliquer dans ce beau projet dans lequel Notre-Dame-du-Portage se doit d'être représenté.

5. Information des conseiller (ère)s

Jacqueline Poirier a assisté à une réunion du Réseau Biblio; elle a profité de cette occasion pour parler à M. Jacques Côté, directeur général du Réseau Biblio, du déménagement de la bibliothèque municipale pour juin 2020, demandé par la Commission scolaire de Rivière-du-Loup-Kamouraska. Il a réitéré son appui au projet Espace-Villégiature.

Suzette de Rome a participé à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec. Plus de 29 municipalités y étaient représentées sur les 40 municipalités membres et le nouveau Conseil d'Administration a été reconduit. Il a été question notamment d'un logiciel qui pourrait se mettre en place pour toutes les municipalités membres. Il y a eu aussi des échanges intéressants sur les PIIA, il pourrait y avoir un partage des manières de faire autour des PIIA.

Suzette de Rome a aussi participé à l'Assemblée générale de l'Association du Tourisme de Rivière-du-Loup. Le conseil d'administration a été reconduit. Il a été notamment question de la campagne Embarque mon Loup.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

En tant que maire, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, conformément au Code municipal du Québec.

Ce rapport annuel traite des points suivants :

- États financiers de l'année 2018
- Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2018
- Indications préliminaires pour l'année 2019

États financiers de l'année 2018

Au 31 décembre 2018, la Municipalité exposait le bilan financier suivant :

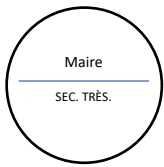
4 328 575 \$	Actifs financiers
10 203 408\$	Actifs non financiers
<u>4 934 482 \$</u>	Passifs totaux
<u>9 597 501 \$</u>	Excédent (Déficit) accumulé

Durant l'année 2018, la Municipalité présentait l'état des résultats suivant :

2 744 362 \$	Revenus totaux
2 384 359 \$	Dépenses totales
<u>208 229 \$</u>	Conciliation à des fins fiscales
<u>216 667 \$</u>	Excédent (Déficit) annuel

Au 31 décembre 2018, la Municipalité avait les endettements suivants :

4 497 500\$	Obligations et billets (3 réseaux)
-------------	------------------------------------



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

73 094\$	Autres dettes
<u>4 552 407\$</u>	Total des endettements

Au 31 décembre 2018, la Municipalité avait les excédents, fonds et réserves suivants :

395 678\$	Excédents non affectés
528 822\$	Excédents affectés
35 000 \$	Rôle triennal d'évaluation
351 276 \$	Espace villégiature
81 072 \$	Fonds de stabilisation dette – aqueduc centre
32 672 \$	Fonds de prévoyance bris – aqueduc et égout (3)
28 802\$	Parc de l'Anse
<u>924 500\$</u>	Total des excédents, fonds et réserves

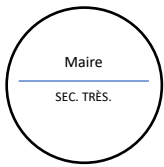
Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2018

Le rapport annuel de l'auditeur indépendant de la firme Mallette pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 a été produit sans réserve avec l'assurance raisonnable que les états financiers ont été exempts d'anomalies significatives.

Indications préliminaires de l'année 2019

À partir des prévisions actuelles, la Municipalité anticipe un équilibre budgétaire.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2019	RÉEL au 2019-06-03
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 453 204,00) \$	(1 461 127,80) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(340 462,00) \$	(336 692,75) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 663,00) \$	(8 110,48) \$
SERVICES RENDUS	(87 248,00) \$	(25 110,15) \$
AUTRES REVENUS	(172 436,00) \$	(50 487,06) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(357 734,00) \$	(16 750,00) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 436 747,00) \$	(1 898 278,24) \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	518 650,00 \$	222 139,83 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	270 023,00 \$	253 309,78 \$
VOIRIE & TRANSPORT	486 304,00 \$	233 630,36 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	293 997,00 \$	116 076,24 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	131 730,00 \$	49 570,72 \$
LOISIRS & CULTURE	493 017,00 \$	140 249,07 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	172 786,00 \$	63 145,99 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

AMORTISSEMENT	345 000,00 \$	- \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 711 507,00 \$	1 078 121,99 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION)	(274 760,00) \$	820 156,25 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS	345 000,00 \$	- \$
FINANCEMENT	(112 050,00) \$	\$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(63 584,00) \$	- \$
AFFECTATION	105 394,00 \$	- \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	274 760,00 \$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION)	- \$	(6 976 891,70) \$

REVENUS D'INVESTISSEMENT

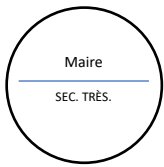
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	- \$	- \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR		
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	- \$	- \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(2 041 653,00) \$	(2 041 653,00) \$
AUTRES REVENUS		
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(2 041 653,00) \$	(2 041 653,00) \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (triennal pour 2019)

ADMINISTRATION MUNICIPALE	11 900,00 \$	- \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	437 870,00 \$	469,29 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 730,00 \$	- \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	35 247,00 \$	2 824,68 \$
LOISIRS & CULTURE	1 990 907,00 \$	2 989,63 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$	- \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 477 654,00 \$	6 283,60 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	436 001,00 \$	(2 035 369,40) \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$
-------------------------------------	------	------



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(149 687,00) \$	- \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(63 584,00) \$	- \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(21 000,00) \$	- \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(200 000,00) \$	- \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(1 730,00) \$	- \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(436 001,00) \$	- \$

7. Affectations et appropriations à faire suite au rapport financier 2018

ATTENDU QUE la municipalité possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés totalisant 924 500 \$ au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter certains montants du surplus non affecté de 2018 qui est de 216 667 \$ à des fonds réservés, à des projets d'immobilisations réalisés en 2018 et des réserves financières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-325

QUE le conseil municipal adopte les réaffectations et appropriations suivantes :

Surplus non affecté 2018	216 667,00 \$	
Affectations à faire du surplus non affecté:		
Jardin communautaire	616,84 \$	fonds réservé
Prévention bris aqueduc centre	13 849,14 \$	fonds réservé
Prévention bris aqueduc amitié	4 095,35 \$	fonds réservé
Prévention bris égout amitié	7 494,26 \$	fonds réservé
prévention bris aqueduc amitié	(941,00) \$	déjà versé budget 2018
Espace villégiature	18 349,85 \$	vers immobilisations
Parc de l'anse	2 345,00 \$	vers immobilisations
total des montants affectés	45 809,44 \$	
Affectations du surplus affecté vers projet d' immobilisation		
Parc de l'Anse	28 802,00 \$	

8. Diagnostic de l'attractivité d'une municipalité rurale

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent maintenir le développement et l'attractivité de leur milieu;

ATTENDU QU'UN comité de travail de la MRC s'est penché sur cette question lors d'un événement organisé sur le sujet;

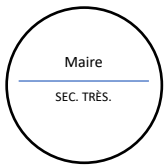
ATTENDU QUE les résultats de cet événement démontrent que les municipalités se sentent démunies face à cette question;

ATTENDU QU'un projet pilote pourrait voir le jour en vue d'outiller les municipalités pour qu'elles puissent travailler efficacement sur leur potentiel et capacité d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE le Living Lab du Cégep de Rivière-du-Loup peut apporter un regard neutre et des pistes de solutions concrètes et réalisables, ancrées dans la réalité du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

2019-06-326

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Line Petitclerc, pour déposer la candidature de la municipalité à la MRC pour faire partie du projet pilote.

9. Avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement concernant les animaux

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du projet de règlement numéroté 2019-06-395 et intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement concernant les animaux ».

10. Dépôt du projet de règlement numéroté 2019-06-395 modifiant le Règlement concernant les animaux 2013-07-333

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le Règlement concernant les animaux afin d'y ajouter une nouvelle disposition pour protéger les animaux;

ATTENDU QUE le projet de règlement a pour but d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 22 intitulé « Transport dans un véhicule routier » et se lit comme suit :

« Il est interdit de laisser un animal à l'intérieur d'un véhicule routier sans prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'il ne souffre pas notamment du froid, d'insolation ou de coup de chaleur ».

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-327

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2019-06-395 modifiant le règlement concernant les animaux 2013-07-333.

11. Embauche d'une secrétaire-réceptionniste / commis comptable

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer la personne qui occupait le poste de secrétaire-réceptionniste / commis comptable;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, site Facebook de la municipalité, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de secrétaire-réceptionniste / commis comptable;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidate retenue;

EN CONSÉQUENCE,

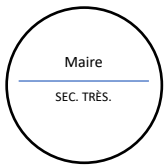
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-328

QUE le conseil municipal nomme Caroline Lebel comme secrétaire-réceptionniste / commis comptable, puis mandate Vincent, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat d'embauche en ces termes.

12. Embauche d'une responsable d'équipe de la piscine municipale à l'été 2019

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers, selon les postes à combler;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Univers emploi, etc.;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le Conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidate retenue, le comité de sélection a embauché Silvie Côté à titre de responsable de l'équipe de la piscine municipale à l'été 2019 :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-329

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale à signer le contrat pour retenir les services de Silvie Côté à titre de responsable d'équipe de la piscine à l'été 2019.

13. Adoption du règlement modifiant le Règlement relatif à la prévention incendie

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le Règlement relatif à la prévention incendie pour abroger l'article 5 du règlement relatif à la prévention incendie, car il est en contradiction avec l'article 7 du même règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-330

QUE le conseil municipal adopte le règlement modifiant le règlement relatif à la prévention incendie.

14. Adoption du Règlement relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

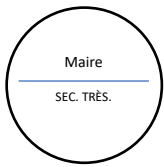
CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour but d'établir des mesures concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-331 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2019-04-394 et intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

15. Annulation des comptes clients qui ont des mauvaises créances

ATTENDU QUE la Municipalité a quelques comptes à recevoir dont elle ne s'attend pas à recevoir de paiement ou dont le montant de la créance est de moins de 1 \$;

ATTENDU QUE de nombreuses recherches ont été entreprises pour les comptes 1146 et 1737 mais qu'il n'a pas été possible de retracer les adresses des créanciers;

ATTENDU QUE dorénavant ces deux créanciers (comptes 1146 et 1737) ne pourront plus bénéficier des activités offertes par la municipalité;

ATTENDU que ces montants sont des comptes d'activités et non de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier les comptes suivants:

Compte	Montants	Commentaires
1094	0,61 \$	
1127	0,70 \$	
1139	0,10 \$	
1140	0,53 \$	
1146	311,52 \$	PISCINE 2015, PISCINE 2016
1151	0,20 \$	
1154	0,11 \$	
1155	0,32 \$	
1320	2,75 \$	
1389	0,59 \$	
1391	0,03 \$	
1398	0,04 \$	
1673	0,77 \$	
1737	131,49 \$	RELACHE 2018
1766	0,41 \$	
1774	(0,15) \$	
1793	0,11 \$	
1799	0,52 \$	
1802	0,34 \$	
1808	0,42 \$	
MUN08	0,43 \$	
Total	451,84 \$	

EN CONSÉQUENCE,

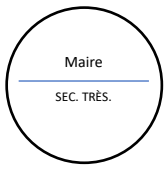
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-332 QUE le conseil municipal autorise l'annulation des comptes répertoriés par l'administration pour un montant de 451,84 \$ en date du 3 juin 2019.

16. Congrès ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2019

ATTENDU QUE la municipalité participe chaque année au congrès de l'ADMQ;

ATTENDU QU'un responsable municipal est nommé pour y participer;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-333 QUE le conseil municipal nomme Line Petitclerc, directrice générale, à participer au congrès de l'ADMQ 2019.

17. Suivi sur la mise à jour du document du projet Espace-villégiature

On remet de l'avant le projet Espace-villégiature. Nous sommes à revoir le document de présentation du projet pour le réactualiser. Nous allons rendre visite à différents ministères et organismes qui pourraient nous aider dans notre recherche de financement à Rimouski et à Québec. Le conseil a aussi rencontré le député au provincial, Denis Tardif, et le député au fédéral, Bernard Généreux.

18. Demande d'aide financière de récupération hors foyer (MRC)

ATTENDU QUE le programme de récupération hors foyer est de retour pour financer à 70% du coût d'achat des poubelles à trois voies (compost, recyclage et ordures);

ATTENDU QUE le conseil considère important de se doter de ces équipements pour ses espaces publics municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-334 QUE le conseil informe la MRC de son intérêt à se joindre au regroupement d'achats de 25 équipements avec les autres municipalités de la MRC pour acheter 3 poubelles extérieures à 3 voies et 1 poubelle intérieure à 3 voies.

19. Limite de vitesse : marquage, traçage et affichage

ATTENDU QUE le conseil désire réduire la limite de vitesse à 30 km à l'heure sur la route du Fleuve, la rue du Plateau et le secteur de la rue des Îles;

ATTENDU QUE le conseil veut diminuer à 50 km à l'heure la vitesse sur la Côte de la Mer;

ATTENDU QUE ce changement impose une nouvelle signalisation et des travaux de marquage et de traçage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-335 QUE le conseil municipal mandate l'administration à changer la signalisation, le marquage et le traçage pour que les limites de vitesse indiquées soient changées à 50 km à l'heure sur la Côte de la Mer et à 30 km sur la route du Fleuve (à partir du 355 à l'est jusqu'au 695 route du Fleuve), sur la rue du Plateau et les rues du secteur de la rue de îles.

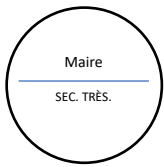
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

335, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Rénover les fenêtres du solarium avec le même carrelage et avec le cadre extérieur recouvert d'un aluminium de la même couleur que l'existant;
- Installer une porte sur la façade nord du solarium d'apparence similaire aux fenêtres existantes, ajout d'une baie latérale avec la nouvelle porte selon le croquis annexé à la demande;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

- Construction d'une galerie sur la façade nord du solarium afin de permettre l'accès au stationnement ouest de la propriété, la galerie ne doit pas empiéter dans la bande de protection riveraine de 5 mètres tel qu'identifié au RCI 148-06;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-336 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

503, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre trois (3) érables afin de permettre aux arbres fruitiers de se développer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-337 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

564, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Construire un bâtiment complémentaire dans la cour arrière;
- Construire des murets dans la cour latérale afin de maintenir le sol en place;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés et l'implantation de cabanon respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-338 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

498, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à :

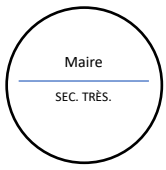
- Démolir la partie nord-ouest de la résidence pour aménager une galerie à chacun des étages, et ajouter une porte-fenêtre à l'étage, une fenêtre et une porte au rez-de-chaussée;
- Rénover le revêtement extérieur de la résidence en Canoxel de couleur Littoral, recouvrir la toiture de la galerie avant de tôle prépeinte et construire une galerie sur la largeur de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger du propriétaire que les appliqués soient d'un matériau comparable au revêtement extérieur et d'autoriser l'ensemble des travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

2019-06-339

QUE le conseil municipal autorise l'ensemble des travaux tels que demandés mais exige du propriétaire que les appliqués soient d'un matériau comparable au revêtement extérieur.

625, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer l'escalier dans la cour avant par un escalier de béton au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-340

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

824, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une résidence de deux étages avec un garage attenant en façade;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé des documents explicatifs complémentaires mentionnant notamment qu'il n'y aura pas de pavage d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger selon les critères et objectifs de PIIA, les informations et ajustements suivants au projet de la nouvelle résidence :

- Afin de s'adapter à la topographie du terrain, la partie haute de la résidence devrait se situer à l'arrière de celle-ci;
- S'assurer que la végétation existante soit sauvegardée;
- Afin de favoriser le développement harmonieux, le nombre de matériaux utilisés pour les revêtements extérieurs devrait être réduit au minimum, le dosage des éléments et des couleurs devraient tenir compte des caractéristiques du secteur visé qui utilise rarement plus de trois types de revêtement et éviter le crépi comme matériau;
- Tenir compte de la volumétrie en façade de la nouvelle résidence afin de respecter les caractéristiques anciennes dominantes du secteur, l'intégration du garage, prévu en façade, devrait être déplacé à l'arrière avec les accès par la cour latérale;
- Concernant les ouvertures, la fenestration et leur disposition, le comité considère que le projet doit tenir compte de l'attrait du paysage qui s'offre à eux et accepte la volumétrie des fenêtres.
- Le revêtement de l'accès devrait tenir compte des techniques environnementales plutôt que l'utilisation de pavage.

EN CONSÉQUENCE,

Après qu'il y ait eu un vote, il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2019-06-341

QUE le conseil municipal autorise les travaux en exigeant toutefois des modifications suivantes au plan soumis :

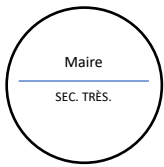
- Le revêtement du garage à l'avant devra être en bois comme le reste de la maison avec la couleur de bois plus foncée, et ce, afin de favoriser le développement harmonieux et qui respecte le cadre bâti ancien du territoire voisin;
- La cheminée peut demeurer en pierres, telle que présentée sur le plan;
- La végétation existante doit être sauvegardée.

707, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à la :

- Reconstruction du muret du côté droit;
- Construction de deux murets du côté gauche afin de maintenir le sol en place près des installations sanitaires et de donner accès à la porte du sous-sol;
- Plantation d'arbustes près de l'accès principal et plantation d'un cèdre du côté gauche tel qu'identifié sur le plan - les accès seront recouverts de gravier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-342 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

720, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Refaire l'aménagement paysager par l'ajout d'arbustes et plates-bandes;
- Installation de pavé uni à partir du pavage existant pour les accès à la résidence et le stationnement;
- Ajout de volets de couleur noire aux fenêtres visibles de la rue comme identifiés au plan;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement et de décoration respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-343 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

705, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à l'installation d'une rampe pour personne à mobilité réduite, qui sera localisée dans la cour avant et fabriquée de bois traité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont nécessaires afin de permettre au propriétaire d'avoir accès à sa résidence et qu'ils respectent les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-344 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

399, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les éléments suivants du bâtiment complémentaire :

- Rénovation et remplacement du revêtement de la toiture avec de la tôle *Supervic* de couleur noire;
- Réparation du revêtement extérieur, des portes et des corniches, installation de gouttières au-dessus des portes du côté est - les couleurs et matériaux demeurent les mêmes;

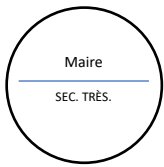
CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés et recommande que le choix de la couleur pour la toiture soit d'un ton plus pâle.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-345 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés et recommande une couleur plus pâle pour la toiture.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

499, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à la réfection du plancher du chalet, au remplacement des piliers sous le chalet et du rehaussement du chalet de 0.50 mètre par rapport à l'existant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-346 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Activités et événements à venir

- Début des pratiques de soccer le 4 juin;
- Vente de garage collective samedi 8 juin devant le bâtiment de la piscine de 10 h à 15 h;
- Ouverture de l'école de l'Anse le jeudi 20 juin;
- Ouverture de la piscine municipale le dimanche 23 juin;
- La Fête nationale se fêtera sur une journée soit le 23 juin dès midi et à au programme : Bain libre gratuit à la piscine (activités animées par les animateurs du camp de jour); Kiosque d'artisans de midi à 16 h, ballons et maquillage pour enfants, discours patriotique du maire, souper, feu de joie, feux d'artifice (allumé par le pompier Alain Sirois) et groupe de musique - Gaith Boucher.
- Début du camp de jour le mardi 25 juin;
- Premier concert du couchant le mercredi 3 juillet;
- Exposition artistique LA DÉRIVE à la piscine le samedi 13 juillet avec Marie-Josée Roy dès 11 h;
- Chance de gagner un certificat-cadeau (librairie J.A. Boucher et Librairie du Portage) pour les enfants de 0-12 ans qui fréquenteront la biblio durant l'été.
- Conférence de John Willis, conservateur au Musée canadien de l'histoire, sur l'histoire de la villégiature au Portage, date et heure à confirmer.
- Tournoi pétanque le 13 juillet à la Petite école de l'Anse.
- La Criée du Monseigneur de Saint-Vallier le dimanche 11 août.

22. Impliquez-vous dans votre milieu, devenez membre du comité des loisirs!

Appel à tous pour joindre le comité des loisirs pour avoir de nouvelles idées motivantes!

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Collecte des bacs bruns : maintien des collectes supplémentaires (MRC)

ATTENDU QUE nous sommes à la dernière année avec la compagnie SÉMER;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est à évaluer la possibilité d'ajouter des collectes supplémentaires, comme le fait la municipalité actuellement;

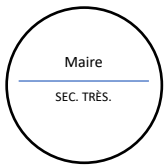
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-347 QUE le conseil municipal fasse part à la MRC de son intention de continuer les collectes supplémentaires.

24. Eau potable au Parc de l'Amitié : nouveau compteur d'eau

ATTENDU QUE le contrat nous liant avec la Ville de Rivière-du-Loup pour l'approvisionnement en eau oblige la Municipalité à changer le compteur d'eau s'il n'est plus en état de marche, ce qui est le cas depuis quelques mois;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs recherches et avis sur le type de compteur à installer pour le faible débit d'eau, le compteur Métro-Farnier série Spectrum 1000D de 6 pouces s'avère un bon choix; corps en laiton avec transmetteur pour radio, antenne intégrée et affichage à huit chiffres configurables. Le compteur a deux sorties avec fils de 20 pieds de longueur chaque pour antenne et sortie pulse. Fourni avec un indicateur FLUID-WELL, alimenté par batterie, affichage du débit et totalisation du débit, entrée pulse provenant du compteur. Plage de température de -40°C à 80°C. Boîtier en acier inoxydable pour le FLUIDWELL, avec fenêtre et cadenas.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gaétan Bolduc à 10 974,55 \$, taxes en sus, pour le compteur et l'installation est raisonnable; ils feront l'installation, la mise en marche et les vérifications dans les règles de l'art, pour que le tout fonctionne correctement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-348 QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gaétan Bolduc & associés inc. pour l'achat et l'installation du compteur Métro-Farnier série Spectrum 1000D de 6 pouces.

DONS ET PARTICIPATIONS

25. Demande de don de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà octroyé le montant prévu cette année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-349 QUE le conseil municipal n'accorde pas de montant à la Croix-Rouge canadienne.

26. Demande de Trois-Pistoles en chansons

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de *Trois-Pistoles en chansons*;

ATTENDU QUE la demande consiste à acheter une publicité dans leur livre souvenir tiré à 3000 exemplaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

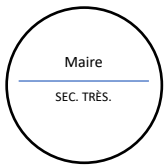
Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-350 QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à Trois-Pistoles en chansons pour une publicité de 1/8 de page dans leur livre souvenir avec une mention d'encouragement à Anne Tardif du Portage.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

27. Dépôt des deux états financiers comparatifs - mai 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

28. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation mai 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-06-351 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 132 783,80 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

- Une question sur les raisons du changement de limite de vitesse sur la route du Fleuve est posée. Le maire répond que compte tenu de l'étroitesse de la route du Fleuve et du partage avec les vélos et les piétons, une diminution est suggérée par le ministère du Transport.
- Le Règlement sur le zonage aurait une ambiguïté sur les modalités de vente de garage, l'article 8.2.1.8 devrait être précisé.
- Une sensibilisation devrait peut-être être faite auprès des touristes de l'Auberge du Portage qui traversent les rues nonchalamment sans précaution de sécurité.
- Les panneaux radar sont très efficaces pour sensibiliser les automobilistes à la vitesse qu'ils roulent. Il serait peut-être bon que la municipalité s'en achète un nouveau et que les panneaux radar soient changés de rue à l'occasion.
- L'évaluation des maisons à Notre-Dame-du-Portage est très élevée et les jeunes familles peuvent difficilement acheter leur première maison, mais l'école et la dynamique de la municipalité ont besoin de ces familles avec des jeunes enfants. Il serait intéressant de penser à un projet de développement en tenant compte de ce fait. Le maire mentionne qu'un projet en ce sens est en train d'être monté.

30. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 50.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière